

Le programme travaux

Soucieux de la sécurité et de la protection de l'environnement, GRTgaz maintient et inspecte régulièrement ses ouvrages. En outre, pour satisfaire la demande de ses clients qui souhaitent voir augmenter les capacités mises à leur disposition, GRTgaz développe de nouvelles infrastructures.

L'offre d'accès au réseau de type « entrée/sortie » et la grande taille des zones d'équilibrage impliquent parfois des conséquences sur la disponibilité opérationnelle des capacités d'entrée et de sortie en cas de travaux, et ce même lorsque ces derniers sont localisés au cœur du réseau.

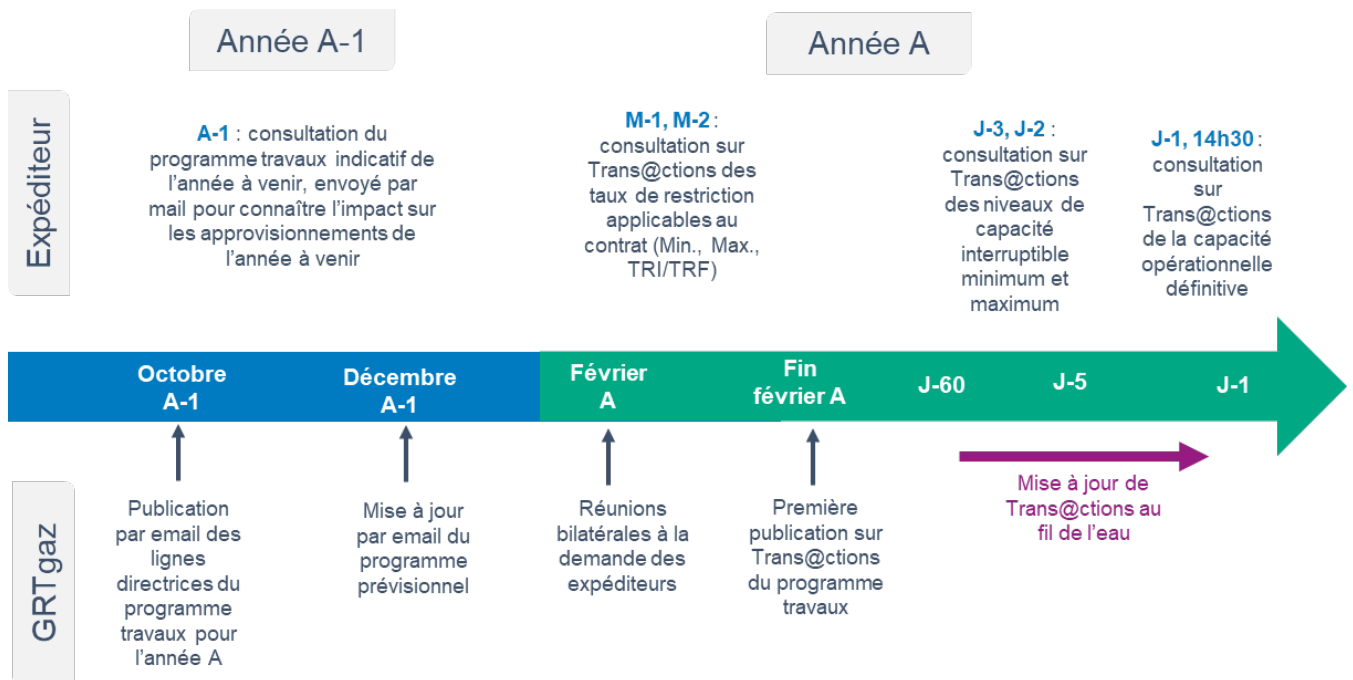
Comment GRTgaz publie-t-il ses restrictions ?

GRTgaz veille à informer les expéditeurs à travers la publication de son programme travaux.

Publication du programme travaux :

Cette publication est articulée en deux temps :

- Publication prévisionnelle l'année précédant les travaux envoyée par mail
- Publication opérationnelle mise à jour au cours de l'année sur TRANS@ctions



Publication opérationnelle

La publication opérationnelle prend en compte les réductions de capacités dues aux travaux et celles dues au caractère interruptible d'une partie de la capacité. Le programme travaux est ainsi mis à jour plusieurs fois par jour si besoin.

Les valeurs suivantes y sont publiées :

Intitulé	Définition	Publication
CTNf	Capacité Technique Nominale ferme. Elle correspond à la capacité physique garantie en un Point Contractuel définissant la Capacité Commercialisable Ferme	-
CMNTt	Capacité Minimale Technique disponible en cas de travaux. Contractuellement, elle est transmise au plus tard à J-60. Sa valeur peut évoluer à la baisse jusqu'à J-5 et à la hausse jusqu'à J-1.	Au plus tard 60 jours avant Peut diminuer jusqu'à JO-5 Peut augmenter jusqu'à J-1
CPRTt	Capacité Probable Technique disponible dans le cadre de travaux. Elle est transmise au plus tard à J-60. Sa valeur peut évoluer jusqu'à J-1.	Au plus tard 60 jours avant Peut être modifiée jusqu'à J-1
CMNTi	Capacité Minimale Technique incluant l'interruptible disponible. Elle est transmise à partir de J-3 et indique le niveau maximum de capacité disponible (F+I).	À partir de J-3
CMXTi	Capacité Maximale Technique incluant l'interruptible disponible. Elle est transmise à partir de J-3 et indique le niveau minimum de capacité disponible (F+I).	À partir de J-3
CTE	Capacité Technique Effective. C'est la capacité technique réelle globale d'un point, transmise en J-1 pour J, que GRTgaz peut effectivement garantir à l'ensemble des Expéditeurs. Elle est différente de la CTN en cas de restrictions.	En J-1, 14h30
$\frac{\sum \text{COSf}}{\sum \text{COSi}}$	Capacité Ferme/Interruptible souscrite par la totalité des expéditeurs pour une journée J	-

La **CMNTt** représente la valeur minimale de la capacité disponible en cas de travaux. Son calcul est basé sur des scénarii de sollicitations extrêmes du réseau en termes de consommation et de programmation de flux. Elle intègre également un dimensionnement raisonnable de l'aléa potentiel des travaux.

La **CPRTt** donne une indication de la capacité disponible dans le cadre d'une sollicitation raisonnablement probable du réseau. Plus précisément, elle s'appuie sur des schémas de consommations et de flux médians et ne tient pas compte des journées d'aléas potentiels des travaux.

À partir de 14h00 J-1, la valeur de la CTE donne la capacité définitive mise à disposition par GRTgaz pour le jour J.

À partir de JO-5, la CTE ne pourra jamais être inférieure à la CMNTt. Elle pourra, par contre, être supérieure à la CPRTt si les conditions réseau le permettent.

Toutes ces données sont des valeurs agrégées, tous expéditeurs confondus, sur chaque point contractuel ou superpoint¹.

Ces données permettent de calculer les taux de restriction ferme et interruptibles applicables à chaque contrat : min/Probable TRf/TRi, TRf, TRi et TRiA, TRiT, TRiM et TRiQ le cas échéant.

L'impact sur vos capacités

GRTgaz tient compte des travaux et de la disponibilité de la capacité interruptible pour calculer la capacité opérationnelle effective (COE) sur les points et superpoints du réseau pour chaque sens. GRTgaz met à votre disposition la COE sur le portail TRANS@ctions.

Comment consulter le programme travaux dans TRANS@ctions ?

Cliquer sur « **Opérations < Consulter le Programme Travaux** » dans le menu :



¹ Un superpoint est un groupe de points sur lequel sont mutualisées les restrictions. Pour en savoir plus sur le sujet, veuillez consulter la fiche « superpoints ».

👁 Critères de visualisation du programme travaux consolidé

* Date de début :

* Date de fin :

Fiche de publication :

Type de point contractuel :

Point contractuel :

Libellé point contractuel :

Sens :

Le résultat de la recherche du programme travaux s'affiche pour la période, le type de point, le point et le sens considéré. Lorsque des travaux sont prévus sur cette période au niveau d'un superpoint qui comprend le point sélectionné, ce dernier s'affiche automatiquement.

Les valeurs de CTE, de TRF et de TRI sont mises à jour pour la dernière fois à 14h00 en J-1 (sauf exception de relâchement en cas de fin anticipée de travaux).

Pour les points relevant du fonctionnement « CAM » uniquement, le TRI est indiqué par maturité de capacités et la restriction s'applique d'abord sur le quotidien puis sur le mensuel puis sur le trimestriel puis sur l'annuel. Dé grouper la colonne Tri pour avoir toutes les maturités.

JG	PCR	Sens	Taux de restriction (%)								Données de restriction (GWh 25°C)		Fiches de publication
			TRf	TRi	Probable TRi	Max TRi	TRi A	TRi T	TRi M	TRi Q	CTE		
11/05/2018	IR0010	REC	65,28				0,00	0,00	0,00	0,00	180	18PT018	
12/05/2018	IR0010	REC	65,28				0,00	0,00	0,00	0,00	180	18PT018	
13/05/2018	IR0010	REC	65,28				0,00	0,00	0,00	0,00	180	18PT018	

50 Page 1 / 1 Le nombre de résultats de votre recherche est : 3

Dé grouper les colonnes TRF, TRI, CTE afin de faire apparaître les informations sur les capacités minimales et probables.

Les travaux à petits impacts

Les travaux dits « à petits impacts » sont des travaux qui n'ont pas d'impact sur vos capacités. Ils sont publiés car le risque d'atteinte d'une limite est plus élevé les jours concernés par ces travaux.

Ils sont identifiables par les critères suivants :

- Pas de CMNTt/CPRTt ni de MaxTRf/ProbableTRf
- Une fiche publication de type XXITXXX

PCR	Direction	Restriction rate (%)				Restriction data (GWh 25°C)								Publication notice	
		TRf	Probable TRf	Max TRf	TRi	CTE	CTM	CMNTi	CMXTi	CMNTt	CPRTt	ΣCOSf	ΣCOSi		CTNf
SPNS1U	REC											1,018		1,416	19IT016
IR0060	DEL		0.00	0.00										52	
IR0060	REC		0.00	0.00								547		668	

Les travaux

Les travaux qui ont des impacts sur les capacités sont identifiables par les critères suivants :

- Les colonnes CMNTt/CPRTt sont remplies
- Une fiche publication de type XXPTXXX

PCR	Direction	Restriction rate (%)				Restriction data (GWh 25°C)								Publication notice	
		TRf	Probable TRf	Max TRf	TRi	CTE	CTM	CMNTi	CMXTi	CMNTt	CPRTt	ΣCOSf	ΣCOSi		CTNf
SSPNS3D	DEL		51.35	61.33						124	156	321		399	19PT044

Suivi de la conformité au programme travaux

Chaque mois, GRTgaz suit les indicateurs de conformité des réductions par rapport :

- au programme travaux transmis en début d'année
- au programme travaux transmis 60 jours avant la restriction.

Ils sont publiés par type de points (Points frontières, Stockages, Terminaux, Liaison) sur le site internet de GRTgaz et sont accompagnés de notices explicatives sur leur mode de calcul.

Les superpoints : plus de flexibilité et de capacités pendant les travaux

Les superpoints vous permettent d'augmenter la flexibilité et la disponibilité de vos capacités en cas de travaux sur le réseau principal. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la « superpoints ».